



Attestation de compensation de CO₂ des envois «pro clima»

Client: Gaerner AG

N° de client: 10521351

Adresse: Postfach 162 6312 Steinhausen

Période d'attestation: 2013

Quantité de CO₂ compensée: 124.1 tonnes

Projet: **Courant écologique à partir de biogaz de fermes, Suisse**

Ce projet soutenu par La Poste suisse réduit les gaz à effet de serre dommageables pour le climat et encourage l'utilisation d'énergies renouvelables pour l'électricité et le chauffage. Grâce aux installations au biogaz, les fermes de Suisse peuvent maintenant produire une électricité plus propre. Pour ce faire, le méthane sera recueilli dans des réservoirs hermétiques et exploité dans une centrale de chauffage à distance. L'engrais de ferme est une source d'énergie de la biomasse de grande valeur qui pourra être utilisé de manière plus efficace grâce à ce projet. Cela aboutira à la création d'emplois au niveau local et régional, et la valeur ajoutée restera dans le domaine rural.

Pour de plus amples détails sur le projet: www.poste.ch/compensation

Attestation de qualité: **BAFU/BFE, Documents de réduction d'émissions vérifiés Suisses (ER CH)**
www.bafu.admin.ch/projets-compensation-ch

Projet: **Biodigesteurs ménagers au Cambodge**

L'utilisation de biogaz remplace le bois de chauffage qui devient de plus en plus rare. Elle réduit tant le déboisement que les émissions de gaz à effet de serre. Les installations au biogaz sont une technologie précieuse. Elles fournissent aux familles cambodgiennes un combustible propre et génèrent du gaz pour l'éclairage, ne dégagent aucune fumée dans les cuisines, réduisent les problèmes de santé et produisent un lisier écologique fertile utilisé dans l'agriculture.

Pour de plus amples détails sur le projet: www.poste.ch/compensation

Attestation de qualité: **Gold-Standard, Verified Emission Reduction Certificate (GS VER)**
www.cdmgoldstandard.org

L'offre envoi «pro clima» a été soumise à un test indépendant au mois de mars 2014:

PricewaterhouseCoopers (PwC) certifie que, sur la base des documents qui lui ont été présentés lors de l'audit qu'elle a mené pour l'année 2013, la totalité des suppléments «pro clima» versés par les clients de la Poste a été affectée à l'achat de certificats d'émission de gaz à effets de serre, et que les certificats achetés compensent intégralement les émissions de gaz à effet de serre dues au transport des envois postaux «pro clima». L'évaluation du bilan climatique des envois postaux est réalisée selon les normes internationales (ISO 14064-1 et WRI/WBCSD Greenhouse Gas Protocol). Quant au procédé défini par la Poste, il est respecté et appliqué de façon appropriée; ledit procédé et la méthode choisie sont propres à servir de base au calcul du bilan climatique de la prestation envoi «pro clima».

Berne, le 30 avril 2014

Poste CH SA

Communication

Politique et responsabilité sociale


Anne Wolf

Responsable Durabilité


Marc Amstutz

Gestionnaire de produit «pro clima»